



TERCER EJERCICIO

TRADUCCIÓN DIRECTA FRANCÉS–CASTELLANO

PERFIL: 1

La justice criminelle et le respect des victimes

Le ministre de la Justice a présenté un projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes visant à répondre à la crise de confiance des Français en leur justice criminelle, aujourd'hui dans l'incapacité de juger rapidement les crimes les plus graves.

Partant du constat simple qu'il n'y a pas de justice sans délai raisonnable d'élucidation et de jugement, ce projet de loi tend à répondre à l'allongement structurel des délais, résultat de la saturation généralisée des cours et de la complexité croissante des affaires. Cette situation porte atteinte tant aux droits des victimes qu'à la crédibilité de l'institution judiciaire, faisant parfois courir des risques de remise en liberté, et nourrissant in fine un sentiment d'éloignement entre les citoyens et leur justice.

Face à ces difficultés, le Gouvernement porte une réforme destinée à accélérer le temps judiciaire, simplifier l'organisation des juridictions criminelles et moderniser les audiences, dans leurs règles relatives à leurs compositions, leurs compétences matérielles et leurs localisations géographiques, pour permettre la tenue de plus d'audiences.

Le projet de loi instaure la possibilité de mettre en œuvre un nouveau mode de poursuite des crimes reconnus par leur auteur et non complexes qui permettra de juger dans des délais courts ces crimes, devant une cour



d'assises réunie en formation restreinte, sans renoncer aux droits des victimes ni à l'exigence de vérité judiciaire.

En outre, le texte renforce les capacités d'investigation et la prise en charge des victimes. En légalisant l'usage de la généalogie génétique dans les enquêtes criminelles, ce texte apporte un outil de résolution des faits criminels les plus graves, ouvrant de nouvelles perspectives d'élucidation de ces crimes. Elle permettra de mettre hors d'état de nuire de dangereux criminels en série.

Il facilite le travail de nos services d'enquête en élargissant les possibilités de recours au fichier national des empreintes génétiques et en autorisant dès le début de la garde-à-vue les examens médicaux à distance. Un statut de psychologue judiciaire sera instauré au sein des services de police afin d'appuyer les enquêteurs dans leurs investigations, notamment via la rédaction de rapports d'analyse.

Enfin, le projet de loi vise à simplifier et à sécuriser les procédures de détention provisoire. Il entend, à ce titre, réduire les délais de traitement des requêtes en nullité à trois mois à compter la notification de la mise en examen et fixer une date butoir de transmission du dossier, et simplifier leur examen par le président de la chambre de l'instruction, en rationalisant la répartition des compétences entre le président et le reste des membres de la chambre.

Ce projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes répond à une double nécessité. D'un côté, il vise à moderniser en profondeur la justice criminelle pour la rendre plus rapide, plus lisible et plus proche des citoyens ; d'un autre côté, il vient renforcer la place, l'information et l'accompagnement des victimes à chaque étape de la procédure. Par une approche globale et cohérente, il ambitionne de restaurer la confiance dans l'institution judiciaire et d'assurer une justice à la fois plus efficace, plus humaine et plus conforme aux exigences de l'État de droit.